



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Éthiopie et Érythrée

Question écrite n° 35026

Texte de la question

M. Jacques Péliissard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les attentes exprimées par le mouvement Amnesty International en faveur d'un éventuel cessez-le-feu dans le conflit qui oppose l'Éthiopie et l'Érythrée. En effet, ladite organisation vient de publier un rapport dans le prolongement d'une mission exercée dans ces pays en 1998 et 1999. Il en ressort notamment que, malgré les efforts de médiation déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les Nations unies (ONU), la guerre se poursuit et des violations des droits de l'homme sont chaque jour constatées (expulsions forcées et massives, arrestations sommaires...). Afin de remédier à cette situation et de parvenir à un éventuel cessez-le-feu entre ces deux pays, il serait souhaitable, selon l'organisation précitée, d'une part, qu'une présence d'observateurs des Nations unies et de l'OUA soit autorisée, d'autre part, que les conventions de Genève et les protocoles additionnels - qui précisent les droits des civils en période de guerre et prévoient la libération des prisonniers après la fin des hostilités - soient ratifiés. Enfin, il paraît indispensable de mettre en place un dispositif facilitant le retour des Érythréens et des Éthiopiens qui ont été contraints de quitter leur pays en raison du conflit et permettant de récupérer leurs biens. Il lui demande dès lors de quelle manière le Gouvernement français entend manifester son attachement au principe universel des droits de l'homme en Érythrée et en Éthiopie.

Texte de la réponse

Le conflit frontalier qui oppose l'Érythrée à l'Éthiopie, depuis le 6 mai 1998, s'est révélé particulièrement éprouvant pour les populations civiles. Ainsi que l'indique le rapport d'Amnesty international, 600 000 personnes ont été déplacées dans la zone de combats, tandis que 53 000 ressortissants érythréens auraient été expulsés par l'Éthiopie et que 20 000 Éthiopiens résidant en Érythrée auraient préféré quitter ce pays du fait de la dégradation de leurs conditions de vie. La France, ainsi que les quatre membres de la communauté internationale, souhaite qu'une issue pacifique puisse être trouvée à ce conflit dans les meilleurs délais ; ce qui constitue le meilleur moyen de parvenir à une amélioration durable de la situation humanitaire et des droits de l'homme ainsi qu'à la résolution du problème des déplacés et des réfugiés. Dans ce contexte, la France soutient la médiation engagée par l'OUA, dans le cadre de laquelle trois documents (un projet d'accord cadre, un texte sur les modalités de son application et une liste d'arrangements techniques) ont été soumis aux parties, lesquelles ont d'ores et déjà accepté les deux premiers. Les arrangements techniques, auxquels l'Éthiopie n'a pas encore souscrit, contiennent des dispositions relatives à la situation humanitaire et à celle des droits de l'homme. Ainsi, l'article 8 a stipulé que « les deux parties s'engagent à mettre fin aux mesures dirigées contre les populations civiles et à s'abstenir de tout geste susceptible de causer souffrance et dommage aux nationaux de l'un ou l'autre pays ». La France a engagé les parties à signer le texte sur les arrangements techniques. Elle a également, au sein des instances européennes et comme ses partenaires, appelé les parties en conflit à mettre un terme à la guerre et à régler leurs différends par la négociation. Elle respecte également les dispositions de l'embargo sur les armes appliqué par l'Union européenne depuis le mois de mars 1999, ainsi que la décision de cette organisation de bloquer toute aide à l'ajustement structurel aux belligérants afin que les montants attribués ne soient utilisés à l'achat d'armement en raison de la fongibilité des fonds budgétaires. Elle a en outre pris note

avec intérêt des résultats d'une mission du CICR en Ethiopie au mois d'août dernier, au cours de laquelle les autorités éthiopiennes ont accueilli positivement le programme de la Croix Rouge en faveur des blessés de guerre et des déplacés. La France prête donc une attention particulière au conflit éthio-érythréen dont elle espère une résolution rapide et négociée, ainsi qu'à ses implications humanitaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35026

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5436

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6691